

# GUARANTIE DE PRODUITS LIMITÉE:

Au moment de l'expédition, tous les produits vendus par AimLite seront exempts de défauts de matière et de main-d'œuvre s'ils sont utilisés normalement et font l'objet d'un entretien régulier. Si AimLite reconnaît que le produit présente un défaut, il sera réparé ou la pièce défectueuse sera remplacée ou le produit en entier sera remplacé. Le remplacement sera effectué à la discrétion de AimLite. Les retours DOIVENT être accompagnés d'un formulaire d'autorisation de retour et un NUMÉRO D'AUTORISATION

DE RETOUR DE MARCHANDISE doit être inscrit sur la boîte. L'offre de réparation ou remplacement pour les produits non-conformes encore couverts par la garantie n'inclut pas les défauts causés par une installation incorrecte ou une utilisation par l'acheteur dépassant la capacité mécanique, thermique ou électrique. Un avis de produit défectueux doit être envoyé par écrit à AimLite aussitôt qu'il est relevé mais ne dépassant jamais les périodes de livraison suivantes.

- **Éclairage d'urgence**

- **Enseignes de Sortie et Combo DEL: 5 années**
- **Phares satellites DEL: Garantie à vie limitée\***
- **Tout autre phares satellites: 1 année**
- **Armoires de batterie:**
  - **Carte de chargeur et quincaillerie: 1 année complète**
  - **Mini-Onduleur EBST-MIV: 1 année complète**
  - **Batterie à l'intérieur d'une unité AimLite: 10 ans - 1 année complète et 9 années au prorata\*\***

\* Notre garantie à vie limitée assure que le produit restera exempt de tout défaut de matériau, de fabrication ou de performance pendant toute sa durée de vie, pour un total de 50 000 heures.

\*\* Tableau de calcul de la batterie au

**Tableau de garantie au prorata sur 10 ans**

Année 1 à compter de la date d'achat	Année 2 à compter de la date d'achat	Année 3 à compter de la date d'achat	Année 4 à compter de la date d'achat	Année 5 à compter de la date d'achat	Année 6 à compter de la date d'achat	Année 7 à compter de la date d'achat	Année 8 à compter de la date d'achat	Année 9 à compter de la date d'achat	Année 10 à compter de la date d'achat
0%	11%	22%	33%	44%	55%	66%	77%	88%	99%

Cette garantie offre des pourcentages de couverture sur une période de 10 ans à partir de la date de la facture et du prix original indiqué. Chaque pourcentage représente la part de responsabilité assumée par le client pendant la durée de la garantie. AimLite couvrira le pourcentage restant.